

bien que combattue par les papes, avait conservé une vitalité incroyable ; et de même qu'après le pélagianisme est venu le semi-pélagianisme ; de même, après les condamnations pontificales, nombre de fidèles, tout en suivant théoriquement sur ce point la doctrine de l'Eglise, étaient pratiquement fidèles observateurs des anciennes coutumes qui les éloignaient de la sainte Eucharistie. Grâce à ce décret, tout reste du jansénisme est fini pour les âmes qui veulent sincèrement Dieu, et qui mettent l'obéissance au-dessus de leurs préjugés personnels. On dira qu'en excitant à la communion quotidienne tous ceux qui n'ont point de faute grave à se reprocher et communient avec une intention droite (le décret définit quelle est cette intention), on s'habitue avec Notre-Seigneur et la sainte communion sera un acte de la vie du chrétien dont on s'approchera sans préparation et dont on sortira sans fruit. Mais le décret demande précisément que chaque fidèle se prépare à la communion et fasse son action de grâces : car si les sacrements de la nouvelle loi opèrent par eux-mêmes, cependant les fruits qu'on en retire sont proportionnels aux dispositions qu'on y apporte. De plus, supposons une personne qui n'a pas de fautes graves à se reprocher, et qui s'approche tous les jours de la sainte Table pour mieux s'unir à Notre-Seigneur, obtenir le pardon de ses fautes et diminuer la dette qu'elle a vis-à-vis la justice divine ; il est impossible, et c'est le décret qui le dit, que cette âme ne se dépouille point peu à peu de l'affection au péché véniel, condition exigée ordinairement jusqu'ici pour permettre la communion quotidienne.

— Il faut craindre de nous éloigner de Notre-Seigneur, ne jamais redouter de nous en approcher trop souvent. Notre-Seigneur lui-même, par la multiplicité de sa présence eucharistique dans tous les lieux de la terre, jusque dans la plus humble des chapelles, ne nous dit-il pas qu'il est là pour nous, uniquement pour nous, et que son seul désir est de nous voir profiter d'un pareil trésor ? Notre-Seigneur dans la sainte Eucharistie est le pain quotidien, la vie de nos âmes ; et de même que nous ne refusons pas chaque jour au corps sa nourriture, à plus forte raison nous ne devons point la refuser à notre âme.

— Le cardinal vicaire vient de publier la notification habituelle pour les cérémonies de la Semaine Sainte. Il y renouvelle la prohibi-